

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 82-1551/PR/JAM portant nomination d'un huissier.

n° 82-1551/PR/JAM

Ministère
Ministère de la justice et des affaires musulmanes

Date de publication
11 novembre 1982

Numéro JO
n° 8 du 30/11/1982

Date du numéro
30 novembre 1982

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Monsieur Mahamoud Hadji Ak, rédacteur, 2e classe, 2e échelon, est nommé huissier à Diibouti. Art. 2. — Cette annxe distingue les tenues en fonction du mément aux prescriptions de l'article 20 de la délibération n° 62 du 30 juin 1958 susvisée avant d'entrer en fonction. Art. 3. — Le ministre de la Justice et des Affaires musulmanes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera applicabte dès sa publication qui interviendra selon la procédure d'urgence. Il sera également inséré au « Journal officiel» de la République de Djibouti.

*P. le président de la République
po.
le directeur ds cabinet*

ISMAEL GUEDI HARED